

***Le Cap, Afrique du Sud, 20<sup>e</sup> juillet (Infosplusgabon) - Le Protecteur du citoyen, Busisiwe Mkhwebane, a statué vendredi, que le Président Cyril Ramaphosa a délibérément induit le Parlement en erreur en répondant à une question concernant un don de 38 000 dollars pour sa campagne présidentielle en 2017.***

Mkhwebane a conclu que Ramaphosa avait enfreint le Code d'éthique de l'Exécutif en omettant de divulguer les intérêts financiers qu'il avait perçus en raison des dons reçus pour sa campagne.

Par conséquent, ses actions étaient incompatibles avec ses responsabilités.

Le Président Ramaphosa s'est retrouvé dans une situation délicate lorsque Mmusi Maimane, chef de l'Alliance démocratique de l'opposition officielle, a produit un document signé attestant que les fonds étaient versés sur un compte fiduciaire au nom de son mandataire en octobre 2017.

Ramaphosa a répondu que son fils, Andile, était en affaires avec le donateur et que le paiement faisait partie du contrat.

Cependant, il a ensuite écrit une lettre au Président Baleka Mbete, qui corrigeait sa réponse et admettait que le transfert était un don pour sa campagne présidentielle par Gavin Watson, PDG de Bosasa, qui a été fortement impliqué dans le scandale de la capture d'Etat qui a secoué le

gouvernement.

Il serait presque certain que Ramaphosa prendra le rapport sur le contrôle légal. M. Maimane a déclaré que, bien qu'il ait tout à fait le droit de le faire, on ne peut pas s'attendre à ce que les Sud-Africains paient la facture pour que le Président se défende contre les allégations de corruption, d'abus de pouvoir et de blanchiment de capitaux.

"Nous soutenons que Ramaphosa serait tenu par la loi de payer de sa poche les frais d'une telle action en justice comme il le ferait à titre personnel. L'Afrique du Sud manque cruellement d'argent. Nous ne pouvons pas nous permettre de donner des millions de rands (monnaie locale) au président pour mener ses batailles juridiques personnelles", a ajouté M. Maimane.

FIN/INFOSPLUSGABON/LPI/GABON2019

© Copyright Infosplusgabon